

EDITO



Attendu depuis de longues années, le chantier de requalification de la route de Kalhausen entre dans sa dernière phase avec le reprofilage de la voirie en vue de la pose des enrobés, qui devrait intervenir dans les prochains jours.

Cette route sera agrémentée de nouveaux trottoirs et d'un éclairage public afin de sécuriser le cheminement piétonnier de la gare vers le centre de détention.

La circulation sera limitée aux véhicules de moins de 10 tonnes sauf pour les livraisons et les exploitants agricoles riverains. Les entreprises mosellanes de transport seront informées de ces restrictions, avec risque de verbalisation des contrevenants par la gendarmerie.

Nous prendrons les mesures qui s'imposent pour garantir le bon état de cette voirie communale, qui, à ce jour, n'a bénéficié d'aucune subvention de l'Etat. Je regrette cette absence de financement alors que cette route est indispensable à la desserte de l'administration pénitentiaire.

Cet important investissement sera complété l'année prochaine, vers l'automne, par les travaux sur la route de Dehlingen, qui subira le même traitement, à savoir la création de trottoirs, la pose d'un éclairage public et la sécurisation du cheminement piétonnier et cyclable, du passage à niveau jusqu'au cimetière.

Ces deux chantiers bénéficient d'un soutien financier du Département... et j'ose croire que l'Etat mettra la main à la poche en nous octroyant une subvention sur la base de nos demandes réitérées sur le prochain exercice.

Nos projets de travaux sur les infrastructures routières ne sont pas terminés pour autant car nous envisageons le traitement de nos entrées de village sur la route départementale RD 919 avec l'aménagement d'un plateau surélevé à hauteur du carrefour de la gare et la pose de feu tricolore à détecteur de vitesse à proximité de la sortie du lotissement...

Très récemment, nous avons saisi au vol une nouvelle opportunité pour bénéficier de subventions européennes. Notre ancien projet de création de cheminements piétonniers reliant les différents quartiers du village en site propre pourrait prétendre à une aide de 70 % au titre des fonds FEADER. Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites...

Dans un contexte financier contraint, il est de notre devoir de veiller à engranger un maximum de subvention au bénéfice de nos projets structurants...

ZOOM sur...

La fibre optique à portée de vos maisons !

Enfin, depuis cet été, toutes les maisons du village sont raccordables à la fibre optique, qui améliore sensiblement vos accès à l'Internet, permet des téléchargements plus rapide, offre une meilleure qualité de l'image et des temps de connexion plus courts, etc...

Grâce au projet ROSACE, initiée par la Région et soutenue financièrement par la commune à hauteur de 80.000,- €, vous êtes désormais éligible à cette nouvelle technologie...

Pour ce faire, vous pouvez prendre contact avec votre fournisseur habituel ou celui de votre choix pour obtenir le raccordement de votre maison.

Simon SCHMIDT
Maire de Oermingen

Etat-Civil



NAISSANCES

Entre le 1^{er} mai et 31 octobre 2021

LUDMANN Rose,

Née le 07 mai 2021 à Sarreguemines,
Fille de Ludmann Pierre et de Schlegel Adeline
Demeurant 9, rue de l'Etang

EHRHARDT Tyméo,

Né le 17 mai 2021 à Sarreguemines,
Fils de Ehrhardt Matthieu et de Lux Katia
Demeurant 19A, rue de Sarre-Union

JUNG Kelya,

Née le 28 mai 2021 à Sarreguemines,
Fille de Jung Jordan et de Schutz Mélissa
Demeurant 19, rue de Sarre-Union

KOCH Sacha,

Né le 02 octobre 2021 à Sarreguemines,
Fils de Koch Christian et de Dorckel Virginie
Demeurant 5, rue du Stade

Le 06 juillet 2021

Frantz BIRLOUEZ et Tiphany LIEGE



DECES

Entre le 01 mai 2021 et le 31 octobre 2021

GRABHERR née BAUER Monique, 75 ans

Décédée le 11 mai 2021 à Sarreguemines
Ayant demeuré 30, rue du Moulin

SCHMITT André, 89 ans

Décédé le 19 juin 2021 à Oermingen
Ayant demeuré 34, rue du Stade

MARIAGES

Entre le 1^{er} mai et 31 octobre 2021

Le 12 juin 2021

*Bastien MEYER et
Priscillia NIEDERLENDER*



Souhaitons la bienvenue

Aux nouveaux arrivants dans la Commune

M. KARACA Kadir
Mme BACH Marie et enfants
25, rue du Stade

M. MILOJEVIC Ugo
Mme VAISSIER Lara
21, rue de Herbitzheim

M. BACH Christian
Mme FINCK Marine
38, rue du Stade

Mme LEHNERT Magali
et ses enfants
12, rue du Moulin

Mme SCHOENACKER Ophélie
et sa fille
9A, rue de la Mairie

M. KOCH Christian
Mme DORCKEL Virginie
5, rue du Stade

Mme OTTINGER Valérie
13, rue des Romains

Mme HAHN Brigitte
10, rue de l'Etang

M. GREFF Matthew
Mme HERRMANN Claire
3, rue du Moulin



La Municipalité honore ses aînés



M. SCHOUMACHER Gilbert,
85 ans, le 09 mai 2021



M. KIEFER Bernard
80 ans le 04 juin 2021



Mme STUTZMANN Marie-Louise
80 ans, le 01 juillet 2021



M. LOHMULLER Charles, 90 ans le 22 juin 2021



M. KAPPES Jean, 80 ans le 05 octobre 2021

Anniversaires + 75 ans

OCTOBRE 2021



M. KAPPES Jean 80 ans

- 97 ans M. Hagemann Albert né le 13.10.1924
- 96 ans Mme Wecker née Sunder Monique le 04.10.1925
- 84 ans Mme Muller née Koeppel Erika le 18.10.1937
- 81 ans M. Bourdin Louis né le 28.10.1940
- 80 ans M. Kappes Jean né le 05.10.1941
- 80 ans Mme Buda née Hertzog Anne le 31.10.1941
- 79 ans M. Kalis Bernard né le 12.10.1942
- 79 ans Mme Kappes née Schitter Albertine le 19.10.1942
- 79 ans M. Bloesing Théo né le 31.10.1942
- 78 ans M. Wittmann René né le 24.10.1943
- 75 ans Mme Bourdin née Burger Hannelore le 27.10.1946

NOVEMBRE 2021

- 91 ans M. Ehrhardt Charles né le 09.11.1930
- 85 ans Mme Semler née Altmeyer Solange le 06.11.1936
- 82 ans Mme Gapp née Doucey Nicole le 20.11.1939
- 81 ans Mme Lenhard née Dallem Josiane le 14.11.1940
- 81 ans Mme Beyer née Michel Elsa le 28.11.1940
- 80 ans M. Muller Jean-Pierre né le 13.11.1941
- 77 ans Mme Bourdin née Lohmann Irma née le 27.11.1944
- 75 ans M. Becher Daniel né le 07.11.1946
- 75 ans Mme Lieb née Nonnenmacher Frieda le 12.11.1946
- 75 ans Mme Haury née Bach Marie-Louise le 14.11.1946



Mme BUDA Anne 80 ans

DECEMBRE 2021



M. BUDA Albert 80 ans

- 87 ans Mme Wilhelm née Hagemann Hélène le 30.12.1934
- 85 ans M. Hengel Gilbert né le 23.12.1936
- 84 ans Mme Schreiner née Pastor Annette le 02.12.1937
- 83 ans M. Bachmann Charles né le 07.12.1938
- 80 ans M. Buda Albert né le 03.12.1941
- 79 ans M. Bourdin Michel né le 08.12.1942
- 78 ans M. Haury Helmuth né le 21.12.1943
- 76 ans M. Walterspieler André né le 10.12.1945
- 75 ans Mme Gerber née Pastor Marie le 12.12.1946

JANVIER 2022

104 ans	Mme Frat née Bellott Armande le 25.01.1918
90 ans	M. Guerrero Jean né le 12.01.1932
89 ans	M. Meyer Raymond né le 05.01.1933
86 ans	M. Kappes Norbert né le 21.01.1936
84 ans	M. Trimborn Marcel né le 14.01.1938
83 ans	Mme Schmitt née Borner Solange le 12.01.1939
80 ans	Mme Kiefer née Murer Hermine le 08.01.1942
79 ans	M. Lehnert Gilbert né le 17.01.1943
77 ans	M. Bloesing Gérard né le 09.01.1945
76 ans	M. Lang Edmond né le 19.01.1946
76 ans	Mme Lehnert née Kany Monique le 29.01.1946
75 ans	M. Lieb Charles né le 29.01.1947

FEVRIER 2022

95 ans	Mme Stutzmann née Bach Emilie le 09.02.1927
91 ans	M. Schmitt Emile né le 03.02.1931
90 ans	Mme Nehlig née Dahlet Denise le 15.02.1932
89 ans	Mme Guerrero née Mira Yvonne le 08.02.1933
88 ans	M. Dahlet Emile né le 15.02.1934
87 ans	Mme Weber née Loudig Marie-Antoinette le 24.02.1935
86 ans	Mme Semler née Dorckel Nicole le 12.02.1936
85 ans	Mme Guerlach née Dorckel Georgette le 04.02.1937
83 ans	Mme Forthoffer née Debes Marie le 03.02.1939
81 ans	Mme Bauer née Lehnert Lucie le 13.02.1941
80 ans	Mme Schnepf née Ehrhardt Jeanne le 03.02.1942
79 ans	Mme Reeb née Zint Agnès le 06.02.1943

MARS 2022

90 ans	Mme Ehrhardt née Martzloff Lydia le 28.03.1932
86 ans	Mme Geisler née Kappes Hedwige le 04.03.1936
86 ans	M. Jung Martial né le 14.03.1936
86 ans	Mme Muller née Bour Eugénie le 28.03.1936
84 ans	M. Lehnert Gérard né le 18.03.1938
79 ans	M. Hoffmann Jean-Pierre né le 19.03.1943
79 ans	Mme Bloesing née Bour Isabelle le 21.03.1943
78 ans	M. Nehlig Gilbert né le 20.03.1944
77 ans	M. Stenger Jean né le 29.03.1945
76 ans	Mme Greiner née Bachmann Marie-Jeanne le 18.03.1946
75 ans	Mme Meyer née Reinbold Denise le 21.03.1947



1. Rejet d'un PLU intercommunal

Le Conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme » ou « Carte communale », à la Communauté de Communes de l'Alsace-Bossue.

2. Acquisition d'une parcelle forestière

Il est dans l'intérêt de la commune de se porter acquéreur des parcelles privées enclavées dans notre forêt communale. Mme PAUL Véronique propose à la vente ses parcelles du lieudit « Bockenheimerwies », d'une superficie totale de 47,90 ares. Le conseil municipal décide d'acquérir les terrains au prix de 40,- € l'are, soit un total de 1.916,- €, net vendeur.

3. Gestion des ressources humaines

Monsieur le maire évoque la gestion des ressources humaines portant notamment sur les points suivants :

- Suite à la déclaration de la vacance du poste d'agent technique, 8 candidatures ont été réceptionnées. Après étude de leur lettre de motivation et des CV, trois candidats ont été invités à un entretien d'embauche avec la municipalité.

Considérant la pertinence de ses formations et expériences professionnelles, sa motivation et la qualité de son entretien, le poste d'agent technique est confié à M. Mario HAUCK, domicilié à Oermingen.

- Vu ses qualités professionnelles et son sens du service public, la procédure d'avancement de grade est mise en œuvre au profit de M. Emmanuel GEYER.
- Les agents bénéficiant d'un contrat de stagiaire de la fonction publique territoriale, à savoir Mme Tania DEMMERLE et M. Guillaume DEMICHELI, ouvrent droit aux primes CIA et IFSE.
- Afin de pouvoir faire face à la charge de travail induite par le fleurissement, un poste de saisonnier est déclaré vacant pour la période estivale. Le candidat retenu devra être titulaire du permis de conduire.

4. Adoption de devis

▪ Acquisition d'un tracteur

En remplacement de deux anciens tracteurs, qui font l'objet d'une reprise, il est décidé d'acheter un tracteur VALTRA d'occasion de l'année 2019, équipé d'un chargeur, d'une griffe et d'une lame à neige chez Agri Mécanique de Wolfkirchen pour un montant total HT de 39.000,- €.



▪ Mise hors eau d'un mur mitoyen

Des travaux de mise hors eau sont nécessaires par la pose de couvertines sur le mur mitoyen de l'ancienne maison du 26 rue des Alliés, après sa démolition dans les règles de l'art.

Le conseil municipal adopte le devis de l'entreprise CCH Toitures pour un montant HT de 2.255,- €.

▪ Etudes de sols des lots du lotissement

Chaque parcelle du nouveau lotissement doit bénéficier d'une étude de sols, qui est une annexe obligatoire de l'acte de cession. Le conseil municipal décide d'adopter le devis de la société TERRAFOR, relatif aux études de sol préalables à la cession des terrains, pour un montant HT de 3.263,60 €.

5. Stérilisation des chats errants

Le Maire évoque la problématique sur la prolifération et la divagation des chats errants et rappelle que leur prise en charge relève de la compétence de la commune.

Les élus décident de :

- Engager une campagne de capture, d'identification et de stérilisation des chats errants, qui seront identifiés au nom de la commune, puis relâcher sur les lieux de leur capture,
- Acquérir des pièges à chats errants et autres nuisibles,
- Rembourser à une bénévole, Céline W., la somme de 160,- €, engagée par ses soins pour couvrir les premiers frais de vétérinaire,
- Assurer l'information de la population et lancer un appel à de nouveaux bénévoles.

6. Travaux de busage d'un fossé

Suite aux dysfonctionnements du fossé de la rue des Romains, le devis de l'entreprise Karcher est retenu pour un montant TTC de 1.756,80 €, comprenant les travaux de busage dudit fossé. Une participation de 585,60 € est mise à la charge du propriétaire du terrain adjoignant, M. SCHREINER Camille, représentant le coût de la main d'œuvre.

7. Déploiement de la fibre par Rosace

L'adjoint au maire rappelle les modalités de déploiement de la fibre optique par Rosace, et dresse le bilan de la pose des poteaux en bois en doublons avec certains supports en béton pour répondre aux exigences de Enédis.



Toutes les conventions d'implantation de ces mats sur terrain privé sont en cours de signature avec les propriétaires concernés. L'ensemble de la commune est câblé mais la mise en service du réseau ne sera effective qu'après la réception de l'ensemble des travaux de câblage.

Une mise en service du réseau et la commercialisation semblent envisageable pour la fin du premier semestre 2021.

8. Commission « communication et loisirs »

L'adjointe au maire présente les travaux de la commission communication et loisirs qui s'est réunie le 23 mars 2021.

Le déploiement de l'application Panneau Pocket permettra de publier des messages sur l'actualité de la commune (report des dates de collecte des ordures, perturbation du service de l'eau potable, fermeture de la mairie, activités et vie associatives, etc...), de la bibliothèque et du périscolaire...

Chaque utilisateur pourra télécharger gratuitement cet applicatif et s'abonner à nos publications. Des actions de communication seront réalisées dans les prochains temps.

9. Divers

Les points suivants sont évoqués :

- Rappel des règles de bonne utilisation des pages Facebook de la commune,
- Réception de 19 demandes d'aide à l'obtention d'un rendez-vous pour la vaccination contre la Covid-19,
- Projet de gravillonnage de la route départementale RD 237 entre Sarre-Union et Oermingen,
- Constat partagé de la vitesse excessive des véhicules circulant dans la rue des Lilas, sans compter le stationnement gênant sur les trottoirs,
- Point de situation sur le projet de parc éolien « Sarre-et-Eichel »,
- Modalités d'enlèvement d'un arbre de la RD 919 gênant la visibilité des véhicules sortant de l'entreprise Waechter,
- Installation d'une déchetterie pour les déchets verts,
- Dépose du miroir non conforme situé en face de la sortie du lotissement débouchant sur la route de Herbitzheim,
- Nettoyage des abords de l'ancienne maison forestière avec évacuation des encombrants et autres déchets,
- Utilisation des gravats de l'ancienne maison forestière pour remblayer les chemins forestiers.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021

1. Adoption du PV du 13 avril 2021

Une précision étant donnée sur les motivations de l'acquisition d'une parcelle enclavée au milieu du massif forestier, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 avril 2021 est adopté par 13 voix pour et une abstention.

2. Bilan sanitaire et financier de la forêt

Le représentant de l'ONF dresse le bilan sanitaire de la forêt communale, en soulignant plus particulièrement les aspects suivants :

- Nombre élevé de parcelles en mauvais état sanitaire, y compris des secteurs en régénérescence,
- Dépérissement des hêtres résultant de plusieurs années de sécheresse,
- Perspective d'une disparition progressive du hêtre dans nos forêts d'Alsace-Bossue,
- Prolifération des scolytes sur les épicéas nécessitant leur prélèvement sans délai,
- Présence des chenilles processionnaires sur les chênes,
- Anticipation de l'exploitation des bois dépérissant avec mise en vente de ces bois à très faible valeur marchande,
- Utilité de l'acquisition des parcelles forestières privées enclavées afin d'assurer la continuité de la gestion de la forêt communale,
- Difficulté à identifier les essences à replanter et prévoir des expérimentations...

3. Programme des travaux sylvicoles 2021

Des travaux sylvicoles sont programmés dans notre forêt : cloisonnements d'exploitation, toilettage après exploitation et dégagement des régénérations naturelles en parcelle 1, 2, 7, 19, 23 et 33... ainsi que divers travaux d'entretien, pour un montant total de 14.780,- € HT.

4. Projet de reconstitution forestière

Un dispositif d'aides de l'Etat permet d'engager le renouvellement forestier dans le contexte du changement climatique. Ces investissements permettront d'améliorer la qualité des peuplements de faible valeur économique et environnementale, et de préparer les forêts aux conséquences du changement climatique.

Cette mesure vise également à reconstituer les forêts de l'Est de la France, gravement affectées par les attaques de scolytes.

Les services de l'ONF ont identifié les parcelles 8, 12 et 24, qui sont éligibles à ces aides et proposent aux communes son assistance administrative et technique à la conduite du dossier de demande de financement du projet de reconstitution forestière, qui pourrait couvrir une superficie totale de 2,5 hectares pour un montant forfaitaire de 1.500,- € HT.



5. Soumission au régime forestier

Une parcelle du lieudit « Luterberg », d'une superficie de 57,10 ares, que la commune a acquis en 2020 et située en lisière de la forêt en parcelle 24, est placée sous le régime forestier.

6. Entretien des chemins forestiers

Les gravats de démolition stockés en lisière de forêt seront utilisés pour la réfection des chemins d'exploitation. Et des travaux de curage de fossés seront confiés à l'entreprise PAUL Claude pour un montant HT de 2.920,- €.

7. Convention de passage en forêt

Le conseil municipal décide de concéder un droit de passage entre les parcelles forestières n° 32 et 33 à M. Vladimir PRETS et Mme Tatiana KAPURA, nouveaux propriétaires de l'étang « Keller ».

Cet accès concerne une bande de terrain de 200 mètres de longueur et 2,50 mètres environ de largeur en parcelle 32 de la forêt communale, reliant leur étang de pêche au chemin d'exploitation.

8. Gestion des ressources humaines

Mme Justine WATEL est engagée dans le cadre d'un contrat unique d'insertion (CUI), à temps complet pour une durée déterminée d'un an à compter du 17 mai 2021.

9. Adoption de devis

❖ Restauration des vitraux de l'église

Vu la nature des travaux de restauration de quatre vitraux de l'église catholique, qui nécessitent une expertise dans les vitraux d'art, les ateliers BASSINOT de Nancy sont retenus pour un montant total HT de 3.557,96 €.

❖ Rénovation de la salle polyvalente

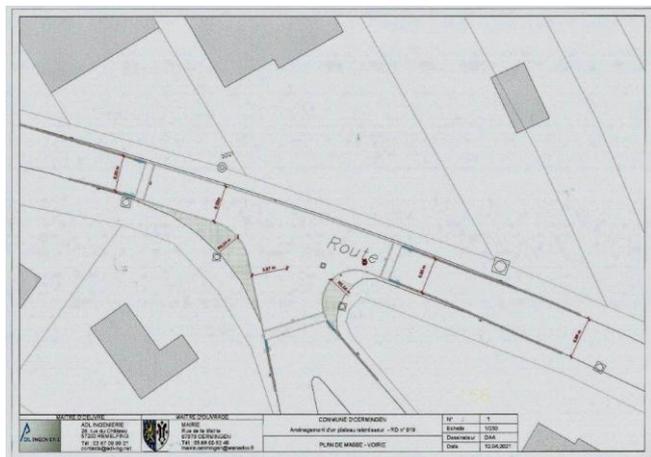
La salle polyvalente ne bénéficie actuellement d'aucune isolation thermique générant d'importantes déperditions de chaleur et une consommation excessive de fioul.

Le bureau d'études ADL Ingénierie de Woustviller est retenu pour dresser un état des lieux et préconiser différentes hypothèses de réhabilitation thermique du centre socioculturel, pour un montant total HT de 4.000,- €.

10. Modification de la sortie du lotissement

Seul un projet d'aménagement du carrefour du lotissement et de la route départementale permettrait de réduire la vitesse et sécuriser la circulation des véhicules et des piétons :

- Aménagement d'un plateau surélevé,
- Installation de feux de signalisation avec détecteur de vitesse,
- Maintien de l'existant (Panneau Stop et miroir)...



11. Elections régionales et départementales

Le bureau de vote, ouvert de 08 H. à 18 H., est transféré dans la grande salle du centre socioculturel afin de garantir le respect des gestes barrières.

12. Divers

❖ Saisine de l'ANCT

Afin de relancer un projet de réhabilitation de la friche de l'administration pénitentiaire, la commune sollicite l'intervention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Cet organisme déploie une offre de service pour aider les élus locaux à élaborer leurs projets : ingénierie, maîtrise d'ouvrage, études, veille ou démarches prospectives...

❖ Autres divers :

- Suite au départ de l'agent communal, M. Patrick LERBSCHER, le conseil municipal, décide de remettre à l'agent démissionnaire des chèques cadeaux d'une valeur de 500 € pour les vingt années passées au service de la collectivité,
- Publication de l'arrêté préfectoral portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune pour les dommages causés par les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, qui permet aux habitants de déclarer leurs dommages sous dix jours,
- Vérifier l'usure du revêtement du terrain multisport et le volume de sable utile et solliciter le cas échéant des devis,
- Prévoir un marquage au sol sur la route de Keskastel pour rappeler la priorité à droite des véhicules sortant de la rue des Lilas,
- Quantifier la consommation de fioul de la salle polyvalente,
- Poursuivre l'action de stérilisation des chats errants (capture des trois premiers chats pris en charge par le vétérinaire),
- Relancer la campagne de recensement des épaves de voiture pour les faire enlever...

1. Adoption du PV du 11 mai 2021

Après avoir ré-échangé sur les motivations de la délibération relative à l'acquisition d'une parcelle enclavée au milieu du massif forestier communal, le procès-verbal de la séance plénière du conseil municipal du 11 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Enquête de satisfaction au périscolaire

L'exploitation des 21 questionnaires (sur 44) a permis de confirmer la bonne image de notre structure, la qualité de l'accueil, des animations et des repas.

Le faible nombre de répondant pourrait résulter de la levée de l'anonymat lors du remplissage du questionnaire.

Des pistes d'amélioration sont identifiées à travers le verbatim et les contributions des conseillers municipaux. Une nouvelle action de communication sera initiée dès la prochaine rentrée scolaire.

3. Convention du travail non rémunéré

Un projet de convention sur le travail non rémunéré peut être mis en place entre le parquet du tribunal judiciaire de Saverne et la collectivité locale.

Cette convention a pour objet de fixer le cadre de la mise en œuvre du travail non rémunéré, qui n'est pas une peine mais une mesure alternative aux poursuites pénales, préconisée par le procureur et validée par le président du tribunal.

Sa durée est de 100 heures maximum pour un délit et de 30 heures maximum pour une contravention.

Elle est adoptée par le conseil municipal pour les activités suivantes hors période hivernale :

- Entretien des bâtiments et des espaces publics, des espaces verts et fleuris,
- Travaux de tonde, fauchage et débroussaillage,
- Divers travaux de peinture, nettoyage, etc...

4. Dépose d'un dispositif publicitaire

Un support publicitaire sur la façade de la maison d'habitation sise 12 rue de Herbitzheim n'est pas conforme avec le règlement national de publicité. Par courrier du 09 novembre 2020, les services de la préfecture du Bas-Rhin ont notifié à la société PUBLIMAT une demande de dépose du panneau publicitaire. Une nouvelle mise en demeure a été notifiée à l'afficheur.

5. Enlèvement des épaves de voiture

Monsieur le maire propose de reconduire l'opération d'enlèvement des épaves de voiture, qui encombrant l'espace public ou sont laissées à l'abandon sur les propriétés privées.

La campagne précédente a permis d'enlever 20 véhicules sur les 21 épaves recensées. A ce jour, 11 nouvelles épaves ont été repérées.

6. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

M. LAOUAR Yves bénéficie d'une aide financière de 3,81 € par m² de façades, soit 167,64 € pour les travaux de rénovation de la façade de la maison sise 41, rue des Alliés.



7. Inventaire des maisons inoccupées

27 logements vacants dans la commune, hors logements de la Cité, sont répertoriés au 01 juin 2021. L'actualisation régulière de cette liste doit permettre de suivre l'évolution du patrimoine bâti et d'identifier les personnes à contacter par les porteurs d'un projet d'acquisition et de réhabilitation de ces maisons inoccupées.

Les maisons datant d'avant 1938 peuvent bénéficier du conseil architectural gratuit du Parc régional des Vosges du nord et bénéficier d'importantes subventions départementales et communales.

Le montant maximum est fixé à 20.000,- € sous réserve du respect du cahier des charges.

8. Carrefour de la sortie du lotissement

Le projet d'aménagement du carrefour du lotissement et de la route départementale est à nouveau évoqué, afin de trouver une solution permettant de réduire la vitesse et sécuriser la circulation des véhicules et des piétons.

Diverses hypothèses de travail, qui permettraient de réduire la vitesse et sécuriser la circulation des véhicules et des piétons sont évoquées :

- Aménagement d'un plateau surélevé coût estimé à 49.000,- €,
- Installation de feux de signalisation avec détecteur de vitesse coût estimé à 41.000,- €,
- Maintien de l'existant (Panneau Stop et miroir)...

Cet investissement sera budgétisé sur un prochain exercice.

9. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Le bureau de vote des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021, ouvert de 08 H. à 18 H., est transféré dans la grande salle du centre socioculturel afin de garantir le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation.
- L'opération de capture des chats errants a permis de stériliser 11 chats à ce jour, qui sont ensuite relâchés sur leur lieu de piégeage.
- Les travaux de viabilisation du lotissement ont repris ces derniers jours avec l'aménagement de la voirie provisoire et la mise en conformité d'un coffret électrique.

- Suite à l'incident du chien mordeur, constaté sur place par les services de la gendarmerie, la publication d'un arrêté municipal a contraint les propriétaires à faire réaliser une évaluation comportementale de leur bouledogue américain, par un vétérinaire agréé, à leurs frais.
- La campagne de plantation des fleurs, avec la participation des écoles, est également ouverte aux conseillers municipaux.
- L'imminente livraison du nouveau tracteur VELTRA permettra de reprendre les opérations de fauchage des accotements des voiries communales et des chemins d'exploitation.
- La réception du chantier de la fibre optique mené par Rosace a permis d'ouvrir la commercialisation des offres à compter du 31 mai 2021.
- Par courrier du 31 mai 2021, la direction de l'agence territoriale de l'ONF a officialisé l'arrivée de M. KEYSER Christian, technicien forestier, sur notre triage. Il prendra en charge la gestion de notre forêt communale à compter du 1 juin 2021.
- Les agents communaux sont intervenus sur la toiture d'une grange (rue de Sarre-Union) pour enlever une faitière en équilibre instable dans la gouttière.
- La municipalité, en accord avec le personnel enseignant, a rejeté les demandes de dérogation pour des enfants non domiciliés dans la commune.
- La commune a souscrit des abonnements « Orange Fibre » pour la mairie, le périscolaire, la bibliothèque et les deux écoles.
- La cession du terrain constructible de la rue des Alliés fera l'objet d'une insertion publicitaire et d'une mise en ligne sur notre site internet.
- Les propriétaires des deux parcelles du lieudit « Bockenheimerwies », enclavées au milieu du massif forestier, ont retiré leur offre de cession. La commune ne pourra donc pas se porter acquéreur de ces terrains.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2021

Sur demande d'une personne du public, les membres du conseil municipal sont informés de l'enregistrement de la séance sous la responsabilité de son auteur.

1. Adoption du PV du 08 juin 2021

Le procès-verbal de la séance plénière du conseil municipal du 08 juin 2021 est adopté par 12 voix pour et une abstention.

2. Rapport annuel 2020 du service de l'eau

Pour l'année 2020, l'eau distribuée par la commune est restée conforme aux normes réglementaires avec un taux de conformité microbiologique de 100 %. Elle présente une bonne qualité bactériologique, sans la moindre détection de pesticides.

3. Rapport du service de l'assainissement

Pour l'année 2020, les eaux usées collectées sont traitées conformément aux normes réglementaires. Les performances de traitement de la station d'épuration sont excellentes sur l'ensemble des paramètres.

En raison de la pandémie de la Covid-19, l'épandage des boues sur les terres agricoles est interdit par les autorités sanitaires. Cette décision entraîne un coût de traitement supplémentaire pour l'évacuation et le traitement de ces boues.

4. Soumission au régime forestier

Monsieur le Maire présente le projet de demande d'application du régime forestier à une parcelle du lieudit « Luterberg » du ban communal d'Oermingen, d'une surface de 57,10 ares, inscrite au livre foncier au nom de la commune.

Cette parcelle, propriété de la commune, majoritairement boisée, est susceptible d'aménagement et d'exploitation régulière, et a toutes les caractéristiques pour faire l'objet d'une gestion forestière.

5. Création d'aires de retournement en forêt

Le projet de création de quatre aires de retournement permettrait d'améliorer l'accès aux parcelles et la desserte forestière.

Des aides spécifiques de l'Etat accompagnent financièrement les investissements sylvicoles des communes ou des particuliers propriétaires de forêts dans une démarche dynamique de gestion durable.

Les parcelles particulièrement mal desservies en chemin d'exploitation sont les parcelles 3, 5, 23 et 28 et elles sont éligibles à ces aides.

L'ONF propose aux communes son assistance administrative et technique pour un montant forfaitaire de 1.400,- € HT.



6. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

M. STUTZMANN Cédric bénéficie d'une aide financière de 3,81 € par m² de façades, soit 662,94 € pour les travaux de rénovation des façades de la maison sise 12, rue du Muguet.



7. Réfection du terrain multisport

Vu la réception d'un seul devis, ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

8. Licence IV de débits de boisson

Monsieur le maire présente le projet de cession d'une licence IV de débit de boisson par la propriétaire du restaurant du Commerce, qui souhaite privilégier le maintien de cette licence dans la commune.

Pour obtenir une licence de débit de boisson ou de restaurant, il faut à la fois obtenir un permis d'exploitation, délivré nominativement après une formation spécifique, et effectuer une déclaration préalable.

Cette licence pourrait ensuite être attribuée nominativement à un responsable d'association, à un gestionnaire de la salle polyvalente ou encore servir lors de la grande fête de l'oignon.

9. Evolution de la desserte ferroviaire

La ligne ferroviaire Strasbourg - Sarreguemines, avec l'installation d'un nouveau distributeur de tickets permet d'accéder à l'ensemble des offres commerciales. La régularité des trains est appréciée par les usagers.

De plus, un projet d'extension du parking de la gare, la création d'arrêts bus sécurisés et des travaux d'entretien de la ligne et le niveau de desserte sont en cours.



Dans les prochaines années, la Région Grand Est ouvrira cette ligne à la concurrence, ce qui devrait également permettre une augmentation de la desserte et un cadencement des arrêts dans notre gare.

10. Divers

❖ Adoption de devis

Une citerne de mille litres qui permet de stocker le fioul de type PEHD blanc utilisé notamment pour le nouveau tracteur est proposée par l'entreprise AGRI Mécanique, pour un montant total HT de 1.436,74 €.

❖ Extension de l'éclairage public

Le projet technique de requalification de la route de Kalhausen, dont la maîtrise d'œuvre est confiée au Bureau d'études MK et le marché des travaux attribué à l'entreprise Rauscher Eurovia, ne prévoyait pas l'installation d'un éclairage public entre la voie ferrée et l'accès à l'établissement.



Les conseillers optent pour le rajout de cinq lampadaires en conformité avec les tarifs du marché de travaux initial.

❖ Autres divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Poursuite des opérations de capture et de stérilisation des chats errants, y compris les chats semi-domestiqués sans propriétaire connu,
- Analyse des contraintes du règlement de la zone AU du PLU, qui fixe les contraintes d'insertion du bâti dans la pente des terrains du lotissement,
- Composition du jury des maisons fleuries 2021, qui sillonnera les rues du village le lundi 19 juillet 2021,
- Nettoyage des bouches d'égout par les agents du SDEA, qui ne remplacent plus les corbeilles de collecte des sables, qui sont prélevés par aspiration...

1. Adoption du PV du 06 juillet 2021

Le procès-verbal de la séance plénière du conseil municipal du 06 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Travaux de la route de Kalhausen

Les travaux, engagés par l'administration pénitentiaire en parallèle du chantier de requalification de la route de Kalhausen à savoir :

- Aménager deux aires de stationnement pour poids lourds au niveau des deux entrées du centre de détention, afin de ne pas encombrer la voirie communale pendant leur temps d'attente,
- Poser des gaines en attente sous la voirie communale en prévision des travaux de mise aux normes du raccordement électrique de l'établissement...

seront pris en charge directement par l'administration pénitentiaire, ces travaux ne relèvent donc plus d'un avenant au marché des travaux de la route de Kalhausen.



3. Maîtrise d'œuvre de la route de Kalhausen

La maîtrise d'œuvre des travaux engagée par l'administration pénitentiaire a été attribuée directement par leur soin.

Vu qu'aucun flux financier ne transitera par les comptes de la commune, la signature d'une convention de financement devient donc sans objet.

4. Eclairage public de la Cité

Le projet d'installation d'un réseau d'éclairage public, en bordure de la voirie desservant la cité pénitentiaire nécessite la pose de cinq lampadaires.

Après étude des offres de prix, il est décidé d'adopter le devis de l'entreprise RAUSCHER TP, pour un montant total de 22.225,55 € HT.

5. Gestion des ressources humaines

Les Lignes Directrices de Gestion en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines de la commune définissent les enjeux et les objectifs de la politique RH.

Les orientations et critères de promotion de carrière sont définis par la collectivité en tenant compte des statuts particuliers (ancienneté, quotas, réussite aux examens professionnels, etc...) en matière d'avancement de grade et de promotion interne.

L'arrêté municipal fixant les lignes directrices de gestion des ressources humaines sera publié après avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale.

6. Pacte de relance

Lors de la dernière réunion plénière du Conseil Communautaire, le protocole du futur Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) a été approuvé par les conseillers communautaires.

Il sera signé à l'automne prochain entre L'Etat, la Région, la CEA ainsi que les trois EPCI du PETR Pays de Saverne.

Il s'agit aujourd'hui d'identifier et de recenser les projets communaux des 45 communes membres qui pourraient être inscrits dans ce Pacte de Relance.

Le conseil municipal valide la liste des projets suivants éligibles au Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique :

Intitulé d'opération	Description sommaire de l'opération	Calendrier
Sécurisation de la route de Kalhausen	Aménagement de trottoirs pour sécuriser le cheminement piétonnier de la gare vers le CD	2021
Aménagement de la route de Dehlingen	Création de trottoirs et sécurisation de la piste cyclable en agglomération sur la route de Dehlingen	2022
Extension du parking de la gare ferroviaire	Création d'un nouveau parking pour la desserte ferroviaire et d'un arrêt bus en site sécurisé	2023
Rénovation thermique de la salle polyvalente	Isolation extérieure et intérieure de l'ensemble du bâtiment avec un chauffage à énergie renouvelable	2022
Aménagement d'un espace de collecte des déchets verts	Assurer une collecte locale des déchets verts pour réduire les déplacements vers le centre de tri	2022
Reboisement des parcelles forestières déperissantes	Replantation de 2 hectares de forêts suite au déperissement et régénération naturelle	2022
Création d'une piste cyclable longeant l'Eichel	Création d'une piste cyclable reliant Voelleringen à Oermingen en longeant l'Eichel en vallée	2024
Création d'un cheminement piétonnier reliant les quartiers	Aménagement d'un cheminement piéton et cyclable reliant les rues du village	2025
Rénovation de l'éclairage public	Rénovation de l'éclairage public avec des ampoules à leds	2023
Requalification de la friche pénitentiaire	Projet de réaménagement de la friche pénitentiaire composée de 9 bâtiments vétustes et inoccupés	2024

7. Projet de centrale photovoltaïque

Le conseil municipal apporte son soutien au projet de centrale photovoltaïque à Weinbourg dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial du PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau.

8. Résiliation d'une vente d'un terrain

Une requête est déposée par Mme Christine SANCHEZ visant à obtenir l'annulation de la promesse de vente du lot n° 11 du lotissement "La Colline du Hohberg 2".

Le conseil municipal accepte la résiliation et la restitution de la somme de 7.923,33 €.

9. Exonération de la TFPB

Le conseil municipal décide de ne plus exonérer du versement de la part communale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, les logements achevés à partir de 2021 et de fixer le taux d'exonération temporaire de la TFPB à 40 %.

10. Remplacement du gazon synthétique

Le devis de l'entreprise EPSL pour un montant total HT de 10.688,- € est adopté pour le remplacement du gazon synthétique du terrain multisports,

11. Ajustement du budget du lotissement

Le budget annexe du lotissement du Hohberg nécessite un ajustement afin de pouvoir assurer le paiement des intérêts de l'emprunt.

Le conseil municipal décide de modifier le budget annexe du lotissement comme suit :

- Services bancaires + 2.000,- € ;
- Compte travaux - 2.000,- €.

12. Acquisition d'une licence IV

Monsieur le maire rappelle le projet de cession d'une licence IV de débit de boisson par la propriétaire du restaurant du Commerce.

Le conseil municipal décide de se porter acquéreur de la licence IV de débit de boisson du Café - Restaurant du Commerce, au prix de 7.500,- € TTC, net vendeur.

13. Confession de l'Eglise protestante

Le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité le rattachement de la paroisse auxiliaire de Sarralbe comme annexe à la paroisse de Herbitzheim.

La nouvelle paroisse prendrait le nom de « Paroisse de Herbitzheim - Oermingen - Sarralbe ». Le conseil municipal émet un avis favorable.

14. Classement des maisons fleuries 2021

L'exploitation des fiches d'appréciation complétées par le jury, issu du conseil municipal de Keskastel et d'Oermingen, permet d'arrêter le classement et proposer l'attribution des différents prix.

Un bon d'achat de 50,- €, à faire valoir chez un horticulteur, sera remis aux premiers de chaque catégorie.

✓ Maisons avec jardin

BLAES Jean-Marie
BUCK Jacky
DEHLINGER Gaston
EBERHARDT Albert
GEYER Emmanuel
HITTINGER Roland
HOFFMANN Jean-Pierre
KANY Joseph
KAPPES Nadine
LEHNERT Gilbert
LEISMANN Bernard
LERBSCHER Patrick



✓ Maisons sans jardin

BAUER Eric
Brasserie la Bossue
BUCK Irène
GEYER Gilbert
ICHOUZA Guy
KIRSCH Jean-Paul
RIBAU Cyril
STOLL Didier
WALTERSPIELER André



15. Divers

Les points suivants sont abordés :

- Validation du projet de création de sentiers pédestres, reliant les quartiers du village en site propre, dans le cadre des fonds européens FEADER,
- Réception de la lettre de résiliation du bail du logement du 1er étage de l'ancienne gare, émanant de Mme GROSS Laura, qui quittera son logement avec effet du 01 octobre 2021,
- Organisation d'une sortie sur le terrain pour dresser un état des lieux de nos trois cimetières, le dimanche 03 octobre 2021 à 09 H,
- Distribution des sacs de tri à relocaliser dans les locaux de la bibliothèque,
- Stationnement des véhicules à privilégier sur le parking de la salle afin de ne pas occuper à tort le domaine privé de l'Espace Eichel, dont les emplacements sont réservés à leurs clients,
- Dangerosité de la sortie de la rue des Lilas débouchant sur la rue de Herbitzheim...

1. Etat des coupes 2022 en forêt communale

Les représentants de l'ONF, M. Stephan DILLENSCHNEIDER et M. Christian KEYSER, technicien forestier du triage local depuis cet été, évoquent la situation sanitaire de notre forêt communale et présentent l'état de prévision des coupes de l'année 2022.

Ils détaillent tout particulièrement les nouveaux dépérissements de hêtres dans les parcelles 5 et 34.



Le plan prévisionnel de coupe est composé quasi exclusivement de bois dépérissant dans les parcelles 1, 5, 7, 10, 20, 23 et 34, pour un volume global de bois à façonner et non façoné estimé à hauteur de 2.115 m³.

Afin de limiter les dépenses d'exploitation, 1.080 m³ de hêtres dépérissant seront également mis en vente sur pied dans les parcelles 14, 20 et 26.

2. Avenant aux travaux

Non prévues initialement, l'installation d'un réseau d'éclairage public souterrain et la pose de 5 lampadaires nécessitent la formalisation d'un avenant au marché initial des travaux de la route de Kalhausen portant le marché Rauscher à un montant total HT de 339.133,67 €.

3. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Le bureau « MK Etudes » de Ippling ayant été retenu avec un taux de rémunération fixé à 4,50 %, vu le chiffrage des travaux supplémentaires précités, le marché initial de maîtrise d'œuvre est porté à un montant total HT de 19.410,13 €.

4. Cession des terrains du lotissement

L'arrêté autorisant la vente des lots du lotissement « La Colline du Hohberg 2 » a été signé suite à la réception du procès-verbal d'arpentage des parcelles.

Vu les signatures des promesses de vente d'un terrain au lotissement, le conseil municipal décide d'autoriser la vente des terrains suivants :

- Lot N°8 à LANG Maxime et SZABO Marine de 11,83 ares au prix TTC de 53.235,- € ;
- Lot N°7 à MONGIAT Marina et Manuela de 6,83 ares au prix TTC de 30.735,- € ;
- Lot N°4 et 5 à KNIPPER Pierre et RUFF Marion d'un total de 10,97 ares au prix TTC de 49.365,- €.



5. Aménagement de la route de Dehlingen

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a validé le projet d'aménagement de trottoirs en bordure de la route de Dehlingen, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études ADL Ingénierie.



Après en avoir échangé avec les services techniques du Département et en réunion de la commission locale de la voirie, le projet initial est complété par l'aménagement de trottoirs des deux côtés de la voirie départementale et l'extension du réseau de l'éclairage public.

Le montant total prévisionnel des travaux est ainsi porté à 376.116,25 € HT.

Ce projet pourrait bénéficier de subventions au titre du contrat départemental (taux modulé de 38 % dans la limite de cent mille euros), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

6. Projet de création de sentiers pédestres

Le projet de création de sentiers pédestres reliant entre eux les différents quartiers du village dans un environnement paysager faciliterait les déplacements piétonniers en site sécurisé dans un environnement pédagogique agrémenté de points d'intérêts paysagers et patrimoniaux, avec une mise en valeur des arbres d'essences locales.

Le montant total prévisionnel des travaux est fixé à 277.536,07 € et ces travaux peuvent prétendre à une subvention FEADER à hauteur de 70 %, à l'exclusion de tout autre financeur.



7. Classement de la voirie communale

Le nouveau tronçon de la rue des Dahlias de la nouvelle tranche du lotissement sera classé dans le domaine public communal.

La longueur totale de la rue des Dahlias est fixée à 555 mètres.

Le tableau de classement des voies communales fera l'objet d'une actualisation.

8. Refacturation des frais d'expertise

Le Maire rappelle la procédure de désignation d'un expert aux fins d'examiner l'état des bâtiments mitoyens, sis 4 et 6 de la rue de la Gare à Oermingen, et définir si ces bâtiments présentent ou non un risque de péril imminent.

Après expertise et vu l'arrêté municipal de péril imminent pour la bâtisse sis au 6, rue de la Gare qui présente un risque imminent d'effondrement.

Le conseil municipal décide donc de mettre les frais d'expertise de 1.820,26 € à la charge du propriétaire de cet immeuble à savoir Mme HERTOZG Annie.

9. Gestion des ressources humaines

Pour assurer le taux d'encadrement pendant la période des petites vacances scolaires de la Toussaint, Mme Brigitte MONGUILLON est embauchée du 25 au 29 octobre 2021 au périscolaire.

10. Exonération de la TFPB

La délibération du 07 septembre 2021 portant exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties nécessite une reformulation afin de lever toute ambiguïté.

Le conseil municipal décide donc de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

11. Modifications du budget principal

La participation financière de la commune à l'installation de la fibre s'élève à 175,- € par branchement, soit un total de 79.975,- € pour 457 prises installées en 2021.

Monsieur le maire rend compte que le budget principal nécessite un ajustement afin de pouvoir assurer le paiement de cette participation financière.

Les subventions d'équipement doivent faire l'objet d'un amortissement, dont il convient de fixer la durée. Celle-ci est fixée à 10 ans.

12. Bilan de la visite des trois cimetières

La commission du bâti devra se prononcer sur les points suivants :

- ✓ Le choix de l'emplacement du prochain columbarium,
- ✓ Le modèle de columbarium à privilégier,
- ✓ La méthode d'entretien des espaces entre les tombes,
- ✓ Le recensement des tombes régulièrement entretenues sur les anciens cimetières,
- ✓ Un projet de valorisation des pierres tombales remarquables et d'aménagement des espaces attenants aux deux églises...



13. Adoption de devis

Concernant la fixation des cloches de l'église catholique, le devis de la société BODET, relatif au remplacement des brides est retenu pour un montant total HT de 2.481,85 €.

14. Avis de la CRC

Monsieur le Maire détaille les modalités de fonctionnement des villas d'accueil familial, explicite la situation financière du Groupement et l'avis émis par la Chambre régionale des comptes.

Cette dernière réclame à la Commune une somme de 63.511,32 euros et a constaté que des crédits suffisants étaient inscrits au budget principal 2021.

Cet avis est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa notification à la Commune.

Il est donc autorisé Monsieur le Maire à exercer toutes les actions en demande et, ou, en défense en désignant Maître Jacques BAZIN, Avocat, pour assurer la défense de nos intérêts.

15. Subvention d'une sortie scolaire

Le coût du séjour de cinq jours à La Hoube des écoles maternelles et primaires est estimé à 250,- € par enfant.

Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 25,- € par enfant de la commune et de prendre en charge les frais de transport.

16. Projets de l'administration pénitentiaire

Des travaux de l'administration pénitentiaire visent à remplacer les différentes chaudières au fioul du centre de détention par une installation au gaz, sécurisée avec une seconde énergie renouvelable (bois). Et dans un second temps, il s'agira de la réhabilitation ou la construction de nouveaux bâtiments de détention, dont le financement relève d'une décision ministérielle.

Le raccordement au réseau public du gaz semble réalisable à partir du ban communal de Dehlingen, sous maîtrise d'ouvrage déléguée à l'administration pénitentiaire. L'intégralité des dépenses seront pris en charge par leur administration.



Les représentants de la direction interrégionale ont également abordé les points suivants :

- Arrivée d'un nouveau directeur au centre de détention,
- Facturation du service de l'eau potable à compter du 01 janvier 2022,
- Modification de la permission de voirie autorisant la pose des gaines sous la route de Kalhausen en servitude de passage,
- Projet d'extension du parking du personnel et de réfection du chemin de rondes,
- Bilan de la visite de la commission de sécurité,
- Participation à la réflexion sur le projet de réhabilitation des logements de la cité...

17. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

M. KARACA Kadir et Mme BACH Marie bénéficient d'une subvention de 289,56 €. pour les travaux de rénovation des façades de la maison sise 25, rue du Stade.



18. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

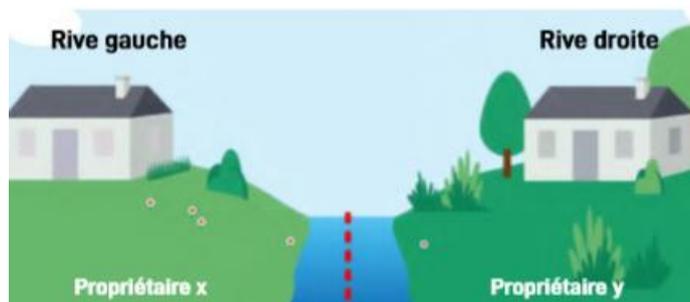
- Réunion des présidents des associations locales pour arrêter le calendrier prévisionnel des manifestations 2022,
- Organisation de la fête des aînés sous réserve de présentation du pass sanitaire,
- Réalisation sans autorisation de travaux en bordure du chemin d'exploitation de la ferme du Strohhof,
- Distribution des flyers associatifs par un agent ou un bénévole de la commune...

ENTRETIEN REGULIER DES COURS D'EAU

QUI DOIT FAIRE L'ENTRETIEN ?

Le lit du cours d'eau et ses berges appartiennent aux propriétaires riverains respectifs selon une ligne supposée tracée au milieu du lit, à l'exception des cours d'eau domaniaux et des tronçons cadastrés.

Il appartient au propriétaire riverain d'entretenir ses berges et le cours d'eau jusqu'en son milieu.



QU'ENTEND-ON PAR ENTRETIEN REGULIER ?

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles (accumulation de bois morts), débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives (ripisylve).

Cet entretien n'est pas soumis à formalité administrative.

1) Coupe sélective, élagage, fauche

L'entretien de la végétation s'entend par l'élagage ou le recépage ponctuel des arbres en berge sans dessouchage. Les coupes à blancs sont à proscrire.

2) Gestion des embâcles

Dans le cadre de l'entretien courant régulier, deux grands principes d'action sont possibles :

- ✓ L'enlèvement des embâcles et débris flottants accumulés les plus gênants positionnés en travers du lit du cours d'eau.



- ✓ Le repositionnement ou la conservation en l'état s'il n'y a pas d'enjeux humains à proximité immédiate. Ces embâcles forment un habitat très important pour la faune aquatique et contribue à l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau.

3) Gestion des sédiments

Le déplacement de sédiments apportés par le cours d'eau sous forme d'atterrissements est possible à condition de ne pas modifier le profil d'équilibre du cours d'eau tout en proscrivant le curage généralisé. Le curage reste soumis à accord réglementaire du service de Police de l'Eau.

4) Fauche ponctuelle / faucardage

L'entretien sélectif des végétaux envahissant le cours d'eau doit être appliqué de façon différenciée et adaptée aux conditions rencontrées. Cette gestion raisonnée assure la préservation des milieux aquatiques en maintenant les équilibres fonctionnels et le bon état écologique de ces milieux fragiles.

5) Gestion des déchets

Toute personne qui produit ou détient des déchets est tenue d'en assurer l'élimination (Art. L541-2 du Code de l'Environnement) y compris les résidus de tonte, végétaux, branches, ... En cas de crue, ces déchets peuvent créer des embâcles s'ils sont stockés à proximité du cours d'eau.

ET LA COLLECTIVITE DANS TOUT CA ?

Dans l'exercice de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la collectivité peut prescrire ou exécuter les travaux présentant un caractère d'urgence ou d'intérêt général, en cas de manquement au devoir d'entretien régulier du propriétaire. Ces travaux peuvent alors être pris en charge par la collectivité.

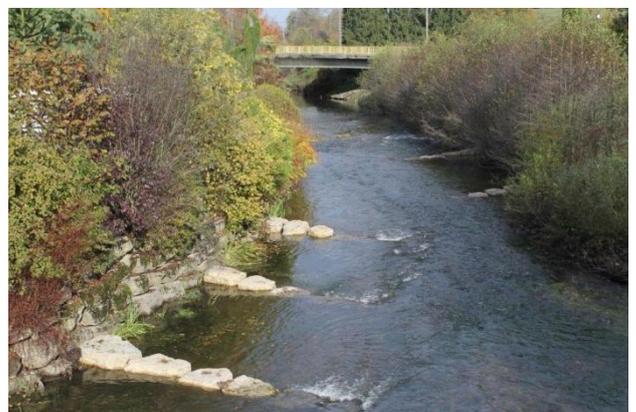
Cette substitution est mise en œuvre dans un Plan de Gestion regroupant les opérations d'entretien régulier. Ce plan doit être approuvé par Arrêté Préfectoral sous couvert d'une Déclaration d'Intérêt Général afin de légitimer une dépense publique dans le domaine privé.

PERIODES D'INTERVENTION

Afin de ne pas perturber le milieu et les espèces présentes, les interventions doivent être effectuées lors des périodes les moins impactantes pour la faune et la flore, que ce soit au niveau piscicole (période de migration et de frai) ou au niveau de l'avifaune (nidification, élevage des jeunes, ...).

La période automne-hiver est la plus propice aux travaux sur la ripisylve. À ce titre, dans le Bas-Rhin, l'entretien de la végétation depuis les berges est réglementé par Arrêté Préfectoral (AP - 15/03/2002) et autorisé du 1er août au 14 mars.

Les interventions en lit mineur doivent être adaptées aux catégories piscicoles des cours d'eau (Art L. 436-50 du Code de l'Env.) et aux espèces présentes. Les périodes couramment considérées dans le Bas-Rhin pour intervenir sont :



- ✓ Entre le 1er avril et le 14 novembre pour les cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole ;
- ✓ Entre le 1er août et le 15 mars pour les cours d'eau de 2^{de} catégorie piscicole.

DEMATERIALIZATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

Au 1^{er} janvier 2022, la SVE s'appliquera **aux demandes d'autorisations d'urbanisme** (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont la Commune d'OERMINGEN, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée.

Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du téléservice, seront disponibles d'ici la fin d'année et en janvier 2022 en mairie et sur le site internet de la commune.

Pour aller plus loin :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/demataterialisation-des-autorisations-durbanisme>

TRAVAUX ROUTE DE KALHAUSEN

Débutés en septembre, les travaux de la route de Kalhausen ont démarré avec la mise en conformité des réseaux secs et des réseaux de captage des eaux de pluies.

Après la mise en place ces dernières semaines des bordures délimitant le cheminement, qui va du passage à niveau SNCF vers le centre de détention, ainsi que l'enfouissement de la fibre optique, les travaux se poursuivront dans les semaines à venir avec le rabotage de la bande de roulement et la mise en place des plateaux de sécurité.



La pose des enrobés devrait pouvoir intervenir avant la période hivernale.

LA FORÊT COMMUNALE

Lors de la séance du 12 octobre 2021, le conseil municipal a validé les travaux d'exploitation forestière proposés par l'ONF pour l'année 2022.

Ces travaux seront réalisés dans des parcelles où un fort dépérissement de hêtraie dû aux années de sécheresse a été constaté ces dernières années.

Même si ces derniers mois, la forêt s'est beaucoup régénérée, il est néanmoins nécessaire de couper ces arbres dont certains dépassent les 180 à 200 ans d'existence et qui du fait de leur mauvais état sanitaire seront fortement dépréciés sur le marché du bois

actuel.

Les parcelles concernées par les travaux sont la 1, 5, 7, 10, 23 et 24 pour un volume abattu de 1200 m³.

Les travaux d'abatage viennent de débuter dans la parcelle 7 et se poursuivront durant tout le mois de novembre.

Pour ceux et celles qui ont l'habitude d'utiliser en semaine les chemins forestiers pour diverses activités, soyez prudent et respectez la signalisation mise en place par les bûcherons.



VENELLES ET SENTIERS PEDESTRES

Les élus ont récemment adopté le projet de création de sentiers pédestres reliant entre eux les différents quartiers nord, sud et ouest du village dans un environnement paysager préservé. Cet aménagement facilitera les déplacements piétonniers en site sécurisé.



Ce cheminement piétonnier d'une longueur totale de 1,380 km serait ainsi aménagé en site propre et placé sous l'emprise communale. Les voies suivantes seront aménagées sur une largeur moyenne de deux mètres :

- Chemin des Jardins 450 m,
- Chemin du Hohberg 250 m,
- Chemin Herrenath 450 m,
- Venelle du Presbytère 130 m,
- Venelle du Gaesel 100 m,

Soit un total de 1,380 km.

Le montant total prévisionnel des travaux, comprenant les frais des relevés topographiques, les honoraires de la mission complète de maîtrise d'œuvre, les frais de publication, les aléas du chantier et les variations de prix, est fixé à 277.536,07 €. Dans le cadre du soutien aux services de base en milieu rural, la création de sentiers pédestres, les équipements d'accueil du public et les aménagements paysagers peuvent prétendre à une subvention FEADER à hauteur de 70 %, à l'exclusion de tout autre financeur.

Différents panneaux d'information seront disposés le long du sentier pour permettre aux promeneurs de découvrir l'histoire du village, le patrimoine bâti ancien, les espèces végétales locales, les arbres remarquables... Un éclairage raisonné et écologique viendra compléter la qualité environnementale du projet.

LA CIRCULATION DANS LA RUE DU STADE

Depuis quelques années, nous avons suggéré une circulation à sens unique dans la rue du Stade aux horaires d'entrées et de sorties d'école. Plutôt que d'instaurer un changement définitif qui gênerait les riverains au quotidien, nous appelons au civisme de chacun pour respecter une entrée par la rue du Stade et une sortie par la rue des Alliés. Cela permet d'éviter les croisements de voitures et les marches-arrière dangereuses.

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi à 8 h 15, 11 h 45, 13 h 30 et 16 h merci de changer vos habitudes de circulation et d'être prudent aux abords des écoles. Garez-vous sur les emplacements prévus le long du trottoir ou sur le parking côté stade. N'hésitez pas à vous garer sur le parking de la salle polyvalente et emmenez vos enfants à pied. Notre agent communal Angélique vous fera traverser en toute sécurité.

L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS DEVANT CHEZ SOI

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants. L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des **obligations à respecter** en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement.

Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son habitation.

L'entretien des trottoirs devant chez-soi concerne : le désherbage, le balayage des feuilles et autres débris, l'enlèvement de la neige et du verglas...

LES SORTIES DES ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE

Les élèves des classes de CP/CE et de CM1/CM2 ont participé à un concert le jeudi 23 septembre, au courant de l'après-midi.

Après un court déplacement en bus et l'installation dans la salle polyvalente de Butten, une musique agréable est venue « chatouiller » les oreilles des petits et des grands.

Deux musiciens, du groupe WEEPERS CIRCUS, ont fait découvrir les familles d'instruments et l'univers de nos oreilles.



En effet, le spectacle intitulé « Pourquoi tu cries » avait pour fonction de sensibiliser les élèves aux risques auditifs et donnait quelques conseils afin de préserver l'un de nos cinq sens : l'ouïe.

Les enfants étaient des spectateurs actifs qui chantaient, frappaient une rythmique des mains et interrogeaient les deux musiciens présents.

Le groupe WEEPERS CIRCUS a ainsi eu l'occasion d'entraîner les élèves à fredonner des extraits de son nouvel album « Panique dans la forêt ».

Ce spectacle était notre première sortie depuis plus d'un an !

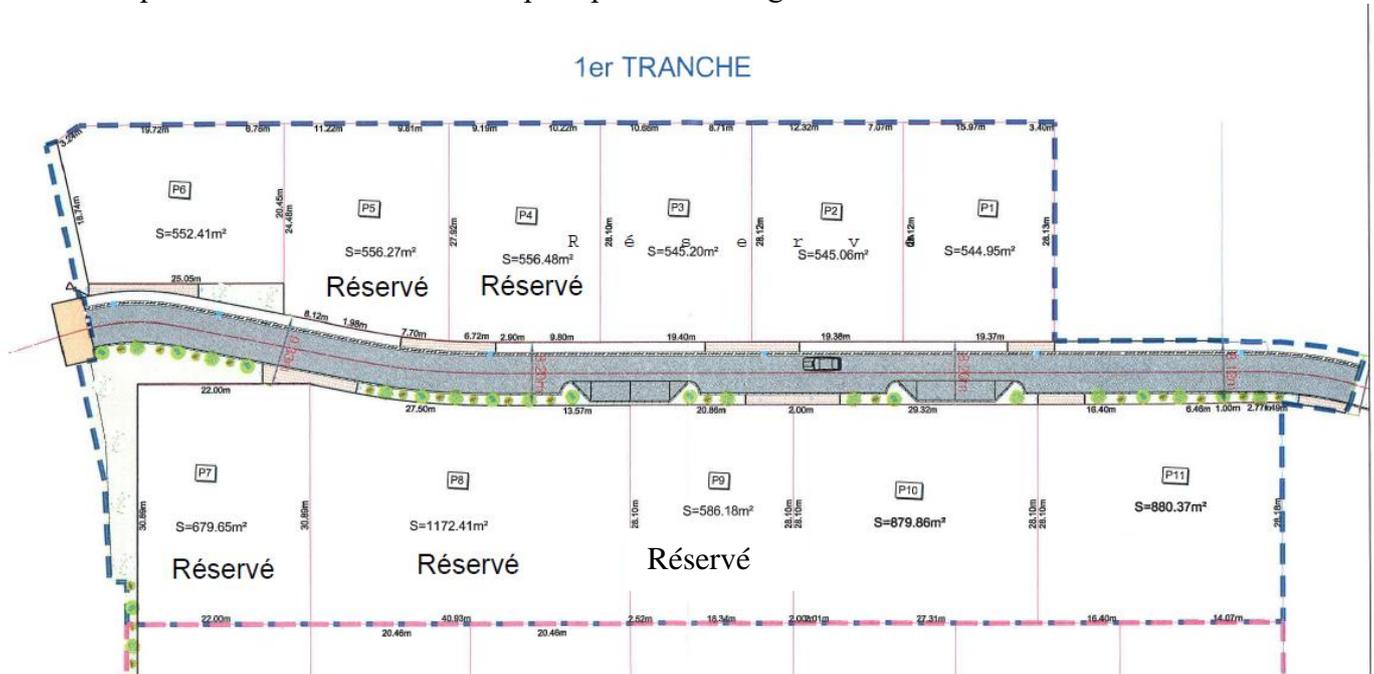
A bientôt, pour notre découverte musicale à l'Opéra de Strasbourg.....

VENTE DE TERRAINS A BATIR...

Les travaux de viabilisation du lotissement « la Colline du Hohberg 2 » sont réceptionnés... et le procès-verbal définitif de l'arpentage des terrains est enregistré au livre foncier. Pour éviter les frais de notaire, les cessions sont formalisées par acte administratif.

Six terrains sont encore disponibles à la vente... Le prix est de 4.750,- euros TTC l'are.

N'hésitez pas à vous adresser en mairie pour plus de renseignements.

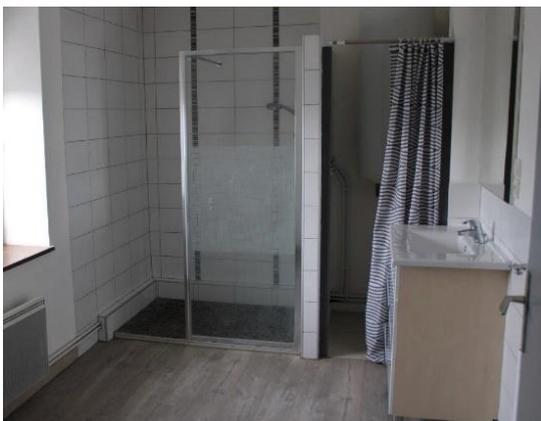


APPARTEMENT A LOUER...

Le logement du 1^{er} étage de l'ancienne gare est vacant et disponible tout de suite...

Le loyer mensuel est de 409,50 €.

N'hésitez pas à vous adresser en mairie pour plus de renseignements ou pour faire une visite...



UNE JOURNEE AU PERISCOLAIRE

Pendant les vacances d'été ou le mercredi, l'accueil au périscolaire se fait au rythme de chaque enfant entre 8 h 00 et 9 h 30. Un moment où les enfants choisissent en fonction de leur envie, un puzzle, un jeu de cartes, des voitures...



Puis arrive l'heure du goûter vers 9 h 15. Un petit gâteau avec un peu d'eau pour les enfants qui le souhaitent.

Ensuite nous passons à l'activité de la matinée. Très souvent un bricolage, en relation avec le thème de la semaine. L'occasion pour les enfants de faire de la peinture, du découpage, du collage. Choisir les couleurs, se concentrer, s'appliquer, toutes ces petites choses qui feront que votre enfant sera très fier de vous montrer son bricolage et de l'emporter à la maison.

Enfin c'est la récréation où nous sortons jouer si le temps le permet. Nous faisons des jeux de groupes avec ballon, foulard par exemple. Plein de jeux différents, afin que tous les enfants, petits et grands trouvent leur bonheur.

Puis vient l'heure du repas à 11 h 45. Après le repas, il y a un moment calme de 15 min où les enfants se couchent par terre avec un petit coussin et écoutent de la musique.

Ensuite les enfants peuvent choisir leurs jeux et nous jouons en groupe avant de commencer l'activité de l'après-midi.

Souvent, lors des activités nous séparons les petits et les grands en deux groupes afin d'adapter celle-ci à l'âge des enfants. Très souvent aussi, nous changeons les activités en fonction de la météo, et afin de nous adapter en fonction de l'âge et du nombre d'enfants inscrits. Nous avons aussi des enfants qui font la sieste l'après-midi.

Puis c'est la récréation et ensuite un moment de jeux en groupe avant de passer au goûter.



Le goûter est un moment de partage où les enfants ont la parole, ils peuvent donner leurs avis sur la journée, ce qu'ils ont aimé ou pas. Ceci permet à nous les animatrices d'améliorer nos jeux ou activités. Enfin, vient le moment de rentrer entre 17 h et 18 h.

Les thèmes de cet été étaient :

- La fête foraine
- Ton personnage de dessin animé préféré
- Derniers jours avant la rentrée

Nouveauté : Depuis la rentrée, le périscolaire ouvre un mercredi par mois et sont accueillis de 9h00 à 17h00. Voici les dates d'ouverture pour l'année scolaire 2021-2022 :

22 septembre, 20 octobre, 17 novembre, 15 décembre 2021,
19 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril, 18 mai et 15 juin 2022.

Vos enfants pourront participer à différentes activités créatives, sportives et ludiques. Plein de choses sympas pour passer une belle journée. Les inscriptions sont à faire au plus tard 2 jours avant au Périscolaire au 03.88.00.31.78 ou par mail :periscolaire.ecureuils@orange.fr

TF1 EN TOURNAGE A OERMINGEN...

C'est un fait divers qui a marqué les dernières décennies. Celle de l'Affaire du Petit Grégory. Le 16 octobre 1984, Gregory, 4 ans, disparaît. Quelques heures plus tard, on le retrouve, noyé, dans la Vologne, pieds et poings liés, son bonnet lui recouvrant le visage.

Un meurtre qui intervient au sein d'une famille persécutée depuis des années par un mystérieux corbeau, auteur de lettres et appels anonymes...

Cette histoire est adaptée à l'écran par TF1 en six épisodes sous le titre de « L'affaire française »...



De nombreuses scènes ont été tournées au centre de détention, et l'on pouvait voir à de multiples reprises le village en arrière-plan ou encore la voiture du détenu libéré descendant la route de Kalhausen...

M. Gérard JUGNOT, M. Michaël YOUN étaient du déplacement pendant plusieurs jours à Oermingen. Notre salle polyvalente servait de loge pour la préparation des costumes, l'habillage et le maquillage des acteurs.

Ces épisodes ont été suivis en moyenne par plus de trois millions de spectateurs.

PARTICIPATION CITOYENNE : Pour un engagement solidaire

La commune et la gendarmerie de Sarre-Union s'engagent dans le dispositif de la participation citoyenne. Cette démarche partenariale et solidaire consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans des secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités (8 faits relevés en 2019 sur Oermingen et 5 entre janvier et septembre 2020), ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Faisant appel aux citoyens volontaires, cette participation citoyenne sera formalisée dans une convention à intervenir entre la sous-préfecture, la gendarmerie et la commune.

Les habitants adoptent des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilité, des démarcheurs suspects...

Une réunion d'information sera prochainement organisée... Si vous souhaitez devenir acteur de cette participation citoyenne, n'hésitez pas à en parler à vos élus !

LA MUSIQUE MUNICIPALE



Après plusieurs mois d'une pause forcée pour raison de la pandémie du Covid 19, les musiciens de la Musique Municipale d'Oermingen et de l'Harmonie Municipale de Rohrbach-Lès-Bitche ont repris dernièrement les répétitions à la salle de musique Roger Schmitt de Rohrbach-Lès-Bitche.

Les répétitions ont lieu pour le moment toutes les deux semaines en respectant un protocole sanitaire strict.

Les musiciens répètent leur répertoire musical avec l'espoir de retrouver très

rapidement leur public lors de prochaines prestations musicales.

Par la même occasion, nous vous informons que nos membres passeront courant du mois de novembre afin de vous proposer notre traditionnel calendrier.

Le comité et les membres vous remercient dès à présent de votre accueil et de votre soutien à l'art musical.

AMICALE DES VETERANS

Belle affluence encore pour le dernier barbecue de la saison lors des jeudis pétanque organisés par l'amicale des vétérans du foot.

Encore une dernière partie la dernière semaine d'octobre avant de se retrancher, tous les jeudis après-midi dans la salle polyvalente pour des jeux de cartes et autres jeux de société à partir du jeudi 04 novembre 2021 de 14 h 00 à 18 h 00. Les nouveaux membres sont également les bienvenus pour y participer.

Une belle saison de pétanque 2021 remplie de rires, d'amitiés et même parfois de placements de boules miraculeuses se termine.

Vivement le printemps 2022 avec de belles activités à venir (sortie marche, tournois et soirées barbecues...).

Le Président Jean-Marie BLAES



ASSOCIATION SPORTS ET LOIRSIRS

L'ASL a le plaisir de vous confirmer la reprise des différentes sections après une année quasi blanche dû à cette pandémie qui a touché le monde associatif.

La seule section qui a toujours été active est le don du sang car malgré la covid 19, l'Etablissement française de sang nous a toujours sollicité pour les collectes de sang avec des consignes sanitaires et de sécurité strictes.

❖ *Pour la reprise la section GYM a opté pour une nouveauté : le YOGA.*

Tous les lundis, cours de gym à 14 h 00 et en nouveauté le yoga tous les mercredis à 10 h 00 d'une durée de séance d'une heure animée par un nouveau professeur M. BOVI Pierre à la salle polyvalente.

Pour les intéressés, vous pouvez contacter Mme NUSSLEIN Arielle, responsable de la section gym-yoga, pour de plus amples informations. Des places sont encore disponibles.



❖ *La section DON DU SANG :*

La prochaine collecte aura lieu le **Judi 25 novembre 2021** à la salle polyvalente à partir de 17 h.

Voici également les prochaines dates pour 2022 :

Les jeudis 3 février, 31 mars, 9 juin, 18 août et 24 novembre.

Nous comptons sur les habitants du village et des alentours pour leurs dons.

Le comité tient à remercier également pour chacune des collectes depuis de nombreuses années notre cher chef cuisinier NUSSLIEN Paul, et sa brigade qui oeuvre dans l'ombre pour nous éveiller les papilles avec les plats qu'ils réalisent avec des produits frais des commerçants du village et alentours.



Donner son sang,
c'est offrir la vie.

www.dondusang.net  

❖ **La section TENNIS DE TABLE :**

La section ping-pong a également repris les entraînements pour le plaisir de tous et retrouver cette bonne ambiance.

Actuellement, la section compte cinq adultes et deux dirigeants dont M. KIEFER Simon, comme responsable.

Trois joueurs ainsi que de nombreux jeunes de 8 à 16 ans, au nombre de 16, pour la plupart originaires et habitants du village. L'effectif est donc de 21 déjà inscrits actuellement.

Les entraînements ont lieu à la salle polyvalente le lundi et jeudi de 19h30 à 20h30 pour les plus jeunes et le groupe loisirs. Les entraînements peuvent se prolonger pour les plus motivés et compétiteurs jusqu'à 22 h.

M. MESSMER Eric, entraîneur professionnel et joueur de Sarre-Union, a été une nouvelle fois engagé pour la formation le lundi de 19 h 30 à 20 h 30.



La section ping-pong a eu le plaisir d'offrir, avec une petite participation des joueurs, des maillots et shorts floqués aux couleurs d'Oermingen par le spécialiste national dans le domaine, WACK Sport.

M. KIEFER Simon, responsable, peut vous renseigner pour plus d'information.



Pour conclure, le comité remercie la mairie de nous mettre la salle polyvalente à disposition pour chaque section et remercie les bénévoles, non membres pour leurs implications et leurs aides.

L'Assemblée générale est prévue le 3 décembre 2021 à 20 h. à la salle polyvalente.

Cordiale invitation à tous...

Le comité de l'ASL

L'association des coureurs et marcheurs de l'Eichelthal



Si par le passé la course à pied était mal considérée dans nos villages, cette discipline, au fil des années, a pris de l'ampleur, de l'engouement et passionne davantage.

A côté de cette discipline, la marche nordique est une autre activité grandissante pour laquelle les personnes cherchant une activité sportive font appel.

L'association des coureurs de l'Eichelthal de par la dynamique des frères Bachmann a apporté cet essor sportif dans notre village d'Oermingen en créant la section course à pied en 1994.

Depuis 2017, l'association sous la présidence et l'impulsion de Jean-Luc Bachmann a ouvert une section de marche nordique. L'association, qui compte plus de 70 personnes membres à ce jour, est une dynamique d'Oermingen qui répond aux attentes des demandeurs qui souhaitent évoluer au sein de cette association à côté de personnes entièrement dévouées à leurs causes. Depuis son existence, notre association a initié des centaines de coureurs et un bon nombre de marcheur nordique sous cette devise « courir et marcher pour le plaisir et la santé ».

L'association des coureurs avait pour habitude d'organiser une course pédestre annuelle. Mais depuis l'arrivée du Covid dans nos vies en 2020, il a fallu, comme de nombreuses associations, mettre notre course pédestre « course nature du Pilâtre » en berne. Pour 2022, le comité des coureurs de l'Eichelthal a pris la décision de mettre un terme à l'organisation d'une course à Oermingen.

Les entraînements et les sorties en groupe des coureurs et marcheurs resteront donc le pôle d'attraction principal pour l'association. En cette période « automne-hiver » ces deux sections seront à nouveau visibles dans les rues d'Oermingen, surtout que l'heure est tournée à l'horaire hiver.

Les entraînements coureurs : Lundi - mercredi - vendredi soir à 18 h à partir de l'école primaire rue du Stade à Oermingen.

Les entraînements marcheurs nordique : jeudi soir à 18 h à partir de l'école primaire rue du Stade à Oermingen. Le mardi soir les marcheurs sont à Bischtroff sur Sarre à 18 h parking de la mairie et le mercredi matin à 8 h 30 au parking Lutterbach qui se situe entre Oermingen et Sarre-Union.

Sportivement : le président Bachmann Jean-Luc



PHOTO-CLUB OERMINGEN

Après une année blanche en 2020, le Photo Club d'Oermingen a retrouvé une activité régulière et a enfin pu présenter son exposition annuelle les 17 et 18 octobre 2021 à l'occasion de la traditionnelle Kirb.

Ce rendez-vous incontournable de la photographie amateur en Alsace Bossue a permis d'accueillir un nombre important de visiteurs et de retrouver tous les amateurs et passionnés de la région et au-delà.

Comme à l'accoutumée, les membres du PCO étaient mobilisés plus que jamais afin d'assurer un accueil de qualité et accompagner, voire expliquer aux visiteurs les photographies exposées.

Ainsi la qualité de la présentation, des tirages photographiques et la convivialité ont permis à toutes et à tous de s'évader et voyager.

Fort d'une trentaine de membres, ils sont une vingtaine à avoir exposé quelques 200 photographies réunissant et révélant des sensibilités et approches diverses et variées. De par la qualité du travail réalisé et présenté, le Club Oermingeois a satisfait et ravi l'ensemble des visiteurs et nous les en remercions.

D'ores et déjà, nous vous donnons rendez-vous les 16 et 17 octobre 2022 pour une nouvelle exposition.

Le Photo Club se réunit chaque 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois à 20 H 00 au sous-sol de la salle polyvalente.

Contact : Claude BORTOLUZZI au 06 11 89 23 10



NORDIC NATURE OERMINGEN A REPRIS LES BATONS !

L'année 2021 s'est encore une fois ponctuée d'arrêt de nos séances marche nordique dû à la crise sanitaire. Mais nous n'avons pas perdu espoir !

Les séances ont repris au mois de mai et depuis nous avons proposé de belles sorties sur nos chemins aux alentours, qui sont de véritables terrains de jeux propices à la marche nordique. Nos adhérents prennent un réel plaisir à venir marcher, se dépenser, entretenir leur santé physique et mentale, et retrouver les liens amicaux perdus ces derniers temps.



Nous avons été invités par le centre socio-culturel de Sarre-Union à participer au salon sport - santé - bien-être à Durstel. Nous avons fièrement représenté les couleurs de notre association en proposant des initiations à la marche nordique. Depuis, quelques personnes ont rejoint notre groupe.

Courant septembre, nous avons emmené nos adhérents à La Petite Pierre, pour une marche de 12 kms, suivie d'un repas au restaurant.

Le 1er octobre a eu lieu notre deuxième assemblée générale.

Les divers points passés et à venir, ainsi que le bilan financier ont été présentés. La présidente Agnès Dellinger a particulièrement remercié Mr Claude Munsch pour la réalisation de nos tracts et l'élaboration d'une vidéo qui représente si bien notre association (YouTube <https://youtube.be/cpJf5mU8FBc>). Le nouveau comité a également été voté à cette occasion.

Projets 2021 - 2022 à venir :

Début novembre après la marche soirée Halloween, un « speckfecht », puis début décembre et une soirée galettes de Noël. Pour le printemps un stage de perfectionnement en marche nordique est déjà prévu, avec une initiation au Nordic Yoga (Cap Nordic : Beglot Christophe) et une sortie au Schwarzwald est programmé pour le mois de septembre.

Ludique et conviviale, la marche nordique est une source de bien-être physique et moral.....
Un bon bol d'air vous attend.

Cordialement : Cathy Serrier



LES BREVES DU FOOTBALL CLUB OERMINGEN !

Notre village peut être fier d'avoir encore un club de football qui défend nos couleurs.

Le FCO au riche passé est encore un des rares clubs en activités de la vallée de l'Eichel.

Pour la saison 2021 – 2022, le football club Oermingen aligne une équipe fanion qui évolue en District 5 et une équipe 2 qui évolue en District 8.

Le club compte actuellement 59 licenciés. Cette année de nombreux jeunes joueurs de notre village ont rejoint les rangs du club et un bel amalgame est en train de se créer entre l'expérience des plus anciens et la nouvelle génération.

Les rencontres se déroulent toujours au stade du Hohberg et les entraînements au stade du village.

Ce dynamisme on le doit à une belle équipe de bénévoles et à un président qui est sur tous les fronts.

Outre les différents matchs de championnats, le FCO proposera au grand public lors de cette saison 2021/2022 des manifestations originales et variées avec le nouveau spectacle de l'hypnotiseur Vincent Leclerc en février 2022, et la venue de l'actrice Alison Arngrim (qui a interprété Nelly Oleson dans le feuilleton : la petite maison dans la prairie).

Suite à la soirée « moules frites » organisée début octobre 2021, qui a connu un franc succès, le FCO organisera le plus grand loto de la région Grand Est en 2022, ainsi qu'une soirée asperges au printemps.

Bientôt sur vos agendas, la venue exceptionnelle des Divines Candies (Spectacle de danses, de chants, d'artistes volants) pour une soirée de haut niveau.



Equipe Fanion du FCO.



Equipe II du FCO

ASSOCIATION « LAETITIA LA JOIE DE VIVRE »



Pour les enfants atteints du cancer

*Laetitia,
la joie de vivre*



Suite à un très long combat contre une leucémie ainsi qu'une greffe de moelle osseuse de notre fille Schoumacher Laetitia, nous avons décidé ensemble de créer notre Association « Laetitia la joie de Vivre ».

Le but de cette manifestation est de rassembler les vététistes ainsi que les gens qui les accompagnent pour participer à une randonnée en VTT de 6 H en relais par équipe, qui se déroule dans la forêt d'Oermingen.

Cela fait déjà deux ans que nous n'avons pas pu nous rassembler pour cette magnifique action, ni la chance de retrouver tous nos courageux vététistes et toutes les autres personnes présentent ce jour-là.

Enfin nous espérons que notre manifestation pourra se dérouler comme prévue le Samedi 02 Juillet 2022.



Grâce à la participation de tous nos bénévoles pour la mise en place de la restauration et le déroulement de la journée, comme toujours la récolte des fonds sera versée pour les enfants atteints du Cancer, dans le but d'améliorer leur quotidien et leur rendre le sourire.

Merci à vous tous d'être là à chaque manifestation qu'on organise. On compte sur votre présence.

Prochaine édition : le Samedi 02 Juillet 2022 !

COMMANDE DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR 2022...



Les personnes désirant commander du bois de chauffage en stères ou des BIL grumes en m3, peuvent faire leur commande au secrétariat de la Mairie avant le 31 décembre 2021.

DISTRIBUTION DE FLYERS...

La commune recherche des bénévoles pour la distribution occasionnelle des flyers associatifs dans les boîtes aux lettres du village...

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous inscrire en mairie !

CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS 2022

D a t e s	Manifestations	Associations concernées	Lieu
Vendredi 07 janvier	Vœux du Maire	Commune	C.S.C./ grande salle
Vendredi 21 janvier	Assemblée Générale	Association Arboricole	C.S.C./ grande salle
Jeudi 03 février	Collecte de sang	C.T.S et A.S.L.	C.S.C. / grande salle
Samedi 19 février	Soirée Hypnose	Football-club	C.S.C./ grande salle
Samedi 26 février	Assemblée Générale	Amicale sapeurs-pompiers	Caserne
Dimanche 06 mars	Kermesse paroissiale	Paroisse catholique	C.S.C. / grande salle
Jeudi 31 mars	Collecte de sang	C.T.S. et A.S.L.	C.S.C. / grande salle
Dimanche 03 avril	Marche populaire	Amicale des vétérans	C.S.C. / grande salle
Samedi 09 avril	Audition des élèves	Ecole de musique	C.S.C. / grande salle
Dimanche 01 mai	Tour de Mai	Musique Municipale	Village
Samedi 07 mai	Soirée Asperges	Football-club	C.S.C. / grande salle
Dimanche 08 mai	Cérémonie de l'Armistice	Commune	Place Mar. Leclerc
Dimanche 08 mai	Concours de pêche	Association Arboricole	Etang Voellerdingen
Dimanche 15 mai	Marche gourmande des deux clochers	Paroisse catholique et protestante	C.S.C. / grande salle
Sam/Dim 04 et 05 juin	Pizzas / Flamms	Amicale Sapeurs-Pompiers	Dépôt d'incendie
Lundi 06 juin	Pique-nique des membres	Coueurs de l'Eichelthal	Complexe sportif
Jeudi 09 juin	Collecte de sang	C.T.S. et A.S.L.	C.S.C. / grande salle
Samedi 18 juin	Marche populaire	Amicale sapeurs-pompiers	A Herbitzheim
Dimanche 26 juin	Tout le village joue au foot	Football Club Oermingen	Stade du Hohberg
Samedi 02 juillet	Les 6 heures de VTT	Ass «Laetitia la joie de vivre»	Complexe sportif
Dimanche 31 juillet	Challenge du FCO	Football Club Oermingen	Stade du Hohberg
Sam 06 et Dim 07 août	28 ^{ème} ZIEWELFESCHT	Inter-association (I.A.O.)	Groupe scolaire
Jeudi 18 août	Collecte de sang	C.T.S. et A.S.L.	C.S.C. / grande salle
Sam/Dim 27 et 28 août	Pizzas / Flamms	Amicale Sapeurs-Pompiers	Dépôt d'incendie
Dimanche 11 septembre	Tournoi de pétanque	Vétérans du FCO	Ancien stade
Dimanche 25 septembre	Exposition fruits	Association arboricole	C.S.C. / grande salle
Dimanche 16 octobre	Fête du Village – KIRB	Forains	Place du Mar. Leclerc
Dim/lundi 16 et 17 oct.	Exposition de photos	Photo-Club	C.S.C. / grande salle

Jeudi 11 novembre	Cérémonie de l'Armistice	Commune	Place Mar. Leclerc
Samedi 19 novembre	Soirée Ste Cécile	Musique municipale	C.S.C. / grande salle
Jeudi 24 novembre	Collecte de sang	C.T.S. et A.S.L.	C.S.C. / grande salle
Samedi 03 décembre	Soirée "Ste Barbe"	Amicale des Sapeurs	A Herbitzheim
Dimanche 04 décembre	Repas de Noël	Club de l'Amitié	C.S.C. / sous-sol
Dimanche 11 décembre	Fête de Noël des aînés	Commune	C.S.C. / grande salle
Samedi 31 décembre	Soirée interne du club	A.S.L.	C.S.C. / grande salle

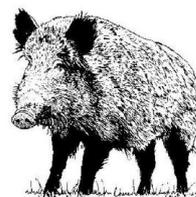
DATES DES BATTUES DE CHASSE

Les locataires de chasse vous informent des dates des battues de chasse qui auront lieu sur le ban de la commune et la forêt communale d'Oermingen :

Pour le lot de chasse KELHETTER :

(entre la ferme Strohnhof et la route vers Keskastel)

- ✓ samedi 6, dimanche 7 et lundi 8 novembre 2021
- ✓ samedi 20, dimanche 21 et lundi 22 novembre 2021
- ✓ samedi 4, dimanche 5 et lundi 6 décembre 2021
- ✓ dimanche 26 et lundi 27 décembre 2021
- ✓ lundi 03 janvier 2022
- ✓ samedi 15, dimanche 16 et lundi 17 janvier 2022
- ✓ samedi 29, dimanche 30 et lundi 31 janvier 2022



Pour le lot de chasse de la société civile de chasse HARI (JUNGKER) :

(en forêt communale entre la route vers Keskastel et le ban de Voellerdingen)



- ✓ samedi 13 et dimanche 14 novembre 2021
- ✓ samedi 11 et dimanche 12 décembre 2021
- ✓ mercredi 29 décembre 2021
- ✓ samedi 8 et dimanche 9 janvier 2022
- ✓ samedi 29 et dimanche 30 janvier 2022
- ✓ samedi 12 et dimanche 13 février 2022

Pour le lot de chasse WAECHTER :

(entre le village et les bans de Dehlingen et Kalhausen)

- ✓ Dimanche 31 octobre 2021
- ✓ Dimanche 28 et lundi 29 novembre 2021
- ✓ Dimanche 19 décembre 2021
- ✓ Dimanche 9 janvier 2022



ACTES DE VANDALISME



Depuis plusieurs semaines, les services de la commune sont alertés par des habitants du village concernant des dégradations volontaires aux bâtiments publics et le mobilier urbain.

Outre le fait que les réparations des dégâts, causés par une poignée de jeunes désœuvrés et irresponsables, entraîne un coût non négligeable pour la collectivité.

Si au début certains de ces faits prêtaient à sourire, cela n'est plus le cas.

La répétition et la montée en puissance de certains de leurs méfaits peuvent mettre la sécurité de nos concitoyens en jeu, car rien ne freine leurs imaginations et leurs désirs de saccager.

Sont visés outre le mobilier urbain, les écoles, les aires de jeux et comme cité plus haut certains bâtiments publics et privés.



Les auteurs de ces faits ont été identifiés et la commune se réserve le droit de prendre les sanctions qui s'imposent.

Les prochains frais de réparation ou de remplacement des biens endommagés seront mis à la charge de leurs parents.



Vu la gravité des faits, **les services de la gendarmerie ont été alertés** afin que ces jeunes mineurs soient rappelés à l'ordre.

Attention :

Les gendarmes mettront également à profit leur passage dans le village pour verbaliser les stationnements gênants.

Soyez vigilant !

DÉPLACEZ-VOUS AVEC TER depuis la gare de Oermingen

AVEC TER FLUO, OPTEZ POUR UN MODE DE TRANSPORT
ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE !

À Oermingen, vous disposez en semaine de :

13 | en **61**
allers-retours | minutes
quotidiens | seulement
vers **Strasbourg**

13 | en **19**
allers-retours | minutes
quotidiens | seulement
vers **Sarreguemines**

Pour vos trajets quotidiens, choisissez l'abonnement !

L'abonnement Primo : pour les moins de 26 ans
L'abonnement Presto : pour les 26 ans et plus

Quel que soit le motif de vos déplacements, avec l'abonnement, vous circulez en illimité en Grand Est sur le trajet TER Fluo de votre choix.

Prix mensuel	Primo	Presto
Oermingen - Strasbourg	72,30 €	191,20 €
Oermingen - Sarreguemines	44,20 €	47,50 €

Si vous avez une activité salariée (y compris alternance ou formation), vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre employeur allant jusqu'à 50% du coût de votre abonnement.

Tarif solidaire

La carte solidaire, délivrée gratuitement aux bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), offre 80% de réduction sur tout TER en Grand Est.

Pour vos trajets occasionnels, la carte est faite pour vous !

La carte Primo : pour les moins de 26 ans
La carte Presto : pour les 26 ans et plus

Elle vous permet de bénéficier, pendant un an, de 30% de réduction avec la carte Presto ou de 50% avec la carte Primo en semaine. Le week-end c'est 70% de réduction sur vos billets TER Fluo.

Prix d'un trajet simple	-50%	-70%
Oermingen - Strasbourg	5,00 €	4,80 €
Oermingen - Sarreguemines	2,20 €	1,90 €

Le week-end avec la carte Presto, emmenez jusqu'à 3 personnes et faites leur bénéficier des mêmes réductions que vous.

Train ou voiture ?

Pour connaître et comparer l'emprunte carbone et le coût de votre déplacement, rendez-vous sur :
ecocomparateur.tergrandest.fr

Pour tout renseignement :

grandest.ter.sncf.com - N° Contact TER Grand Est : 0 805 415 415 (service et appel gratuits)



INFOS PRATIQUES

Le site internet de la commune

Consultez le site internet de la commune :



www.oermingen.fr

Mail :

mairie.oermingen@orange.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les nouveaux horaires d'ouverture :

Lundi de 17 h à 18 h 30

Vendredi de 17 h à 18 h 30

Tél. : 03.88.00.33.93



Email :

bibliotheque.oermingen@orange.fr

DECHETERIE THAL DRULINGEN

Horaires d'HIVER

Du 1^{er} novembre au 28 février

	Horaires d'hiver : du 1^{er} novembre au 28 février Fermeture des portes 15 minutes avant la fermeture
Lundi	de 13h à 17h
Mardi	Fermé
Mercredi	de 8h30 à 12h et 13h à 17h
Jeudi	Fermé
Vendredi	de 8h30 à 13h
Samedi	de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Horaires spécifiques pour les professionnels munis de tickets d'accès	
Mercredi et Vendredi	8h à 8h 30

Les horaires d'ouverture de :

La Poste communale

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

et le samedi
de 10 h à 12 h.

Fermeture hebdomadaire :
le mercredi

La Mairie

Secrétariat :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

et le samedi :
de 10 h à 12 h.

Fermeture hebdomadaire le mercredi

Permanence Maire et Adjoint :

Mardi de 19 h 30 à 21 h 30

Samedi matin sur RDV (Maire)